

CAI EAS
CIBF
7 juillet 76
C-2 DOCS

ACL

ebdo Canada



Volume 4, N° 27

le 7 juillet 1976

Ottawa, Canada.

L'abolition de la peine capitale est approuvée en deuxième lecture	1
Participation de l'Armée canadienne aux Jeux olympiques	3
La Loi sur les brevets sera révisée	3
Nouveaux cours offerts en français	4
Honneur à un apôtre de la petite histoire	4
Collection russe restaurée	4
Recherches en technologie éducative	4
Les origines de la pomme McIntosh	4
Les percussionnistes Nexus au Japon	5
Publication d'un dossier archéologique sur Pointe-aux-buissons	5
La Revue économique	5
Nouvelles brèves	6

L'abolition de la peine capitale est approuvée en deuxième lecture

La Chambre des communes a approuvé, en principe, le 22 juin, par une majorité de huit voix, le projet de loi visant l'abolition de la peine capitale au Canada. Avec une absence de seulement trois députés, le compte s'est établi à 133 voix contre 125.

Le bill C-84 a donc été renvoyé au Comité permanent de la Justice et des questions juridiques pour une étude détaillée et de possibles amendements; il reviendra devant la Chambre pour la troisième lecture et le vote final avant l'ajournement de celle-ci pour les mois d'été.

Dans un discours lors du débat en deuxième lecture, le 15 juin, le premier ministre Trudeau a déclaré que si la majorité des membres votaient contre l'abolition de la peine de mort, les onze condamnés présentement prisonniers, seraient pendus, et que leur mort serait la conséquence directe du rejet de ce projet de loi par la Chambre. "Si les députés, a ajouté le premier ministre, ont toute liberté de voter comme ils l'entendent, ceux qui se prononceraient contre le projet, pour quelque raison que ce soit, ne pourront se dérober à leur part de responsabilité dans les pendaisons qui résulteront de leur vote."

Voici d'autres extraits de la déclaration du premier ministre.

...Il ne fait pas de doute que la protection des innocents contre des atteintes à leur vie et à leur liberté est un des plus grands devoirs de l'État. Il est aussi indéniable que ce devoir commande une prévention efficace, ainsi que la poursuite et la punition de toute personne coupable de violence criminelle. Il est absolument essentiel que les Canadiens aient confiance en la justice, et qu'ils soient convaincus que notre système juridique les protège vraiment contre les hors-la-loi.

...L'imposition de sentences obligatoires plus longues, et le resserrement des règlements sur la libération conditionnelle, en ce qui concerne les criminels reconnus coupables de meurtre, sera pour le pays une garantie que ceux qui ont illégalement porté atteinte à la vie d'une autre personne seront mis au ban de la société pour très longtemps.

Certaines autres dispositions visent à restreindre l'accès aux armes à feu, les armes meurtrières les plus utilisées, et à renforcer le pouvoir de nos corps policiers de prévenir et de résoudre les actes criminels.

Tout porte à croire que de telles mesures réduiront effectivement l'activité criminelle, alors que la peine capitale n'offre pas cette assurance. Voilà

pourquoi le temps est venu pour le Parlement de décider s'il doit ou non éliminer la peine de mort du Code criminel.

Le noeud de la question est de décider si l'exécution constitue pour l'État un moyen efficace, par conséquent justifiable, de dissuader d'éventuels meurtriers...

Le fond de la question, c'est la puissance de dissuasion de la peine capitale; puisque l'on ne peut juger moralement de la justification de la peine capitale qu'en se fondant sur une appréciation de sa valeur comme moyen de dissuasion, le véritable point central de ce débat portera sur des faits et l'induction logique plutôt que sur la morale. En ce sens, le problème doit être abordé d'un point de vue pratique plutôt que moral.

Empêcher la récidive?

Je sais que d'aucuns justifient la peine capitale en alléguant qu'elle empêche à jamais le meurtrier de répéter son geste. Certes, mais s'en tenir à ce raisonnement équivaut à tuer un homme non pas parce que sa mort peut être un moyen de dissuasion pour d'autres, mais bien parce qu'il pourrait récidiver. Pour justifier une telle

exécution préventive, il faudrait avoir de bonnes raisons de penser qu'un homme convaincu de meurtre répéterait le même crime une fois relâché. En fait, tout porte à croire le contraire.

Nous n'avons connaissance que de quatre personnes reconnues coupables de meurtre par un tribunal canadien, qui ont récidivé. Ainsi, pour être absolument sûrs qu'aucun meurtrier ne pourrait récidiver, nous devrions enlever la vie à toutes les personnes reconnues coupables de meurtre au premier degré ou au second degré, même en sachant qu'un infime pourcentage seulement d'entre eux commettraient un nouveau crime si on les laissait vivre. C'est là un prix excessivement élevé en vies humaines pour une sécurité à peine plus grande que celle dont nous jouissons maintenant. Je demande à ceux qui sont prêts à exécuter une personne pour l'empêcher de commettre éventuellement un meurtre s'ils peuvent logiquement ne pas plaider aussi en faveur de l'exécution des malades mentaux chez qui se sont révélées des tendances homicides?

Un acte de vengeance

Je sais, vous pourriez dire "exécutons le meurtrier pour le crime qu'il a commis". Prenons une vie en échange d'une autre. Éliminons un animal sauvage de la race humaine.

Je ne nie pas le fait que la société a le droit de punir un criminel, le droit d'infliger une punition proportionnelle au crime, mais je soutiens que de tuer un homme pour le punir seulement équivaut à se venger. Et à rien d'autre. Certains préféreront parler de châtiement, mais n'est-ce pas un euphémisme? Le sens est le même.

Comme membres de la société, manquons-nous à ce point de respect pour nous-mêmes et d'espoir en l'amélioration de la condition humaine, sommes-nous à ce point au bord de la faillite sociale que nous acceptons le principe de la vengeance exercée par l'État comme fondement de notre philosophie pénale?

Des individus, qui ont répondu au meurtre d'un être cher en tuant le meurtrier dans un geste passionnel, ont parfois eu droit à la clémence des tribunaux sous prétexte qu'ils avaient temporairement perdu l'usage de leurs facultés. Les parents proches et éloignés des victimes m'ont adressé des lettres demandant d'infliger au meurtrier la peine de mort et croyez que j'ai été

profondément touché par la souffrance de ceux qui ont subi de la sorte la perte tragique et cruelle d'un être aimé.

Mais l'État ne peut prétexter la vengeance aveugle ou la passion irraisonnée s'il décide de donner la mort à un homme, longtemps après le meurtre et après avoir calmement et délibérément pris sa décision.

Ce n'est pas que je plaigne le meurtrier. Je me préoccupe surtout de la société qui érige la vengeance en système. Si nous choisissons cette orientation, sachez que nous étoufferons du même coup cet espoir et cette confiance sans bornes... envers nous mêmes et envers les autres, sentiments qui ont présidé à notre épanouissement de peuple libre.

Nous avons choisi la violence comme arme contre la violence que nous déclarons abhorrer. Qui peut être si convaincu qu'une telle approbation officielle de la violence n'endurcira pas la société que nous sommes appelés, par notre charge, à améliorer? Que la violence n'altérera pas graduellement les différents rapports sociaux? Qui peut dire sans hésiter que l'approbation de la violence publique n'entraînera pas une tolérance sociale encore plus grande des actes mineurs de violence chez nos concitoyens?

La vengeance et la violence abîment et détruisent ceux qui s'y adonnent et diminuent le respect de la dignité et des droits d'autrui parmi ceux qui les excusent.

Une seule justification possible

Il n'existe qu'une autre justification possible à la peine capitale — celle que nous avons mentionnée au début — la certitude que l'exécution des meurtriers protégera la société en exerçant un effet préventif sur d'autres qui auraient l'idée de commettre un crime.

Certains envisagent la question d'action préventive comme une expérience de laboratoire où l'on combinerait divers produits chimiques à la recherche d'un nouveau remède.

Essayons-le, disent-ils, et voyons ses effets. Si c'est positif, nous l'adopterons. Dans le cas contraire, nous pouvons toujours l'abandonner. Ne rejetons pas, disent-ils, pour des raisons philosophiques trompeuses, cette mesure qui pourrait être une arme efficace contre le crime. Des vies innocentes sont en jeu. Si la peine capitale peut prévenir un seul meurtre, prétendent-ils, elle sera amplement

justifiée.

Ce sont de belles paroles extrêmement convaincantes, mais une des prémisses est fautive au départ, car nous expérimenterions avec des vies humaines. Le respect de la vie est absolument essentiel aux droits et à la liberté dont nous jouissons. Nous devons, dans une société libre, accorder un certain respect même à la vie du criminel le plus endurci. Si nous enlevons la vie sans motif justifiable, sans nécessité, nous affaiblissons alors dangereusement l'un des principes fondamentaux qui nous permettent de vivre ensemble en paix, dans l'harmonie et le respect mutuel.

C'est pourquoi les peuples libres ont toujours déclaré avec insistance qu'il incombe à la personne qui veut attenter à la vie ou à la liberté d'une autre personne de prouver que cette ingérence est nécessaire au bien commun. En termes stricts, ce n'est donc pas à moi, à titre d'abolitionniste, de prouver que l'exécution des meurtriers n'empêchera pas la commission d'autres meurtres. Il appartient aux avocats de la peine capitale de le prouver. S'ils échouent, leur cause est perdue....

Statistiques peu concluantes

Donnez-moi la preuve que la peine capitale a déjà empêché quelqu'un, quelque part de commettre un meurtre. La lecture des discours prononcés ici depuis la première semaine de mai, ainsi que l'examen quotidien des délibérations par le solliciteur général m'ont persuadé qu'aucune preuve de ce genre n'a été présentée à la Chambre.

La preuve n'existe pas, ni au Canada ni ailleurs. Au mieux, on peut dire que les données statistiques sont peu concluantes. Elles ne prouvent rien. Aucun témoignage ne montre que le recours ou le non-recours à la peine capitale a eu un effet quelconque sur la proportion des meurtres, où que ce soit dans le monde.

Je dois avouer que je ne comprends pas pourquoi quelqu'un consentirait à tuer un homme sans avoir la moindre assurance que sa mort pourrait produire quelque chose de valable du point de vue social.

Si les peines imposées par l'État aux transgresseurs de la loi ne peuvent être justifiées du point de vue de leur valeur de réhabilitation, de sanction ou de moyen de dissuasion, leur justification est nulle dans une société civilisée. C'est le cas de la peine capitale.

Participation de l'Armée canadienne aux Jeux olympiques



Les "Snowbirds", équipe de démonstration aérienne des Forces armées canadiennes, prendront l'air cet été pour marquer, le 17 juillet, l'ouverture des 21^e Olympiades d'été à Montréal, dans le cadre d'une série de spectacles qu'ils donneront à travers le continent.

La formation de neuf avions d'entraînement à réaction Tutor présente un spectacle de 27 minutes durant lequel

elle exécute, à une altitude aussi basse que 300 pi (94 m) du sol, des boucles, des tonneaux et des changements de formation à des vitesses allant de 90 à 350 noeuds.

Cette équipe de voltige des Forces armées prendra part également aux célébrations du bicentenaire américain, le 4 juillet, à Philadelphie (Pa.).

Le premier spectacle d'une série de cinquante que l'équipe donnera un peu partout au Canada et aux États-Unis cet été, se tiendra à Fort Smith, (T.N.-O.), le 7 mai, et le dernier à Rimouski (Québec), le 11 octobre. Le calendrier des démonstrations couvre les dix provinces canadiennes, les Territoires du Nord-Ouest ainsi que certains États américains.

L'équipe est commandée par le major Denis Gauthier, âgé de 35 ans, de Sherbrooke (Québec) et est basée à Moose Jaw, (Saskatchewan). Les 22 pilotes et techniciens s'entraînent depuis janvier pour ces spectacles. Leur avion est le même que celui utilisé pour l'entraînement des pilotes des Forces canadiennes. Leur brillant ballet aérien est un enchaînement de voltiges exécutées par deux solos et les sept autres membres de l'équipe, le



Le major Denis Gauthier, de Sherbrooke (Québec), commandant des Snowbirds, équipe aérienne des Forces canadiennes.

tout, enveloppé dans une traînée de fumée blanche.

Durant la saison 1975, les Snowbirds ont participé à 74 spectacles canadiens et américains. En 1974, cette équipe fut la seule du genre à exécuter ses voltiges à l'intérieur du Cercle polaire, à Inuvik (T.N.-O.). Ils y retournaient en 1975 pour un spectacle sous le "soleil de minuit". On estime que trois millions de spectateurs ont admiré leurs prouesses au cours de 1975.

La Loi sur les brevets sera révisée

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Bryce Mackasey, a rendu publique le 2 juin une étude spéciale préconisant la révision de la législation canadienne sur les brevets.

L'étude intitulée "Document de travail sur la révision de la Loi sur les brevets", a été rédigée par un groupe d'experts indépendants à la suite de délibérations avec les cadres du ministère, et de consultations avec le secteur privé, et après étude des exposés soumis au ministère.

Ce document est le deuxième d'une série publiée dans le cadre d'un programme pour la mise à jour et la révision de la législation sur la propriété intellectuelle, soit les brevets, les marques de commerce, le droit d'auteur et les dessins industriels. Ces sujets sont de compétence fédérale et relèvent du Bureau de la propriété intellectuelle du ministère de la Consommation et des Corporations.

Par tradition, le système des brevets est le moyen par lequel le gouverne-

ment accorde une position de monopole contrôlé à des particuliers et des sociétés. Aujourd'hui, la situation est telle au Canada qu'une proportion écrasante des brevets canadiens, soit 95%, appartient à des étrangers. Une des principales questions soulevées dans le document de travail est de savoir si le Canada a avantage à conserver le régime dans sa forme actuelle.

Le document propose une loi canadienne sur les brevets entièrement re fondue. Le projet de loi, inclus dans un volume à part, vise à encourager la recherche, la divulgation des inventions et leur prompt exploitation par l'industrie canadienne.

"Le document ne s'adresse pas uniquement à des experts. Cette question intéresse toutes les classes de notre société, et ce document devrait inciter les associations de consommateurs, les hommes d'affaires, les agents des brevets et les universitaires à faire connaître leurs opinions", a dit M. Mackasey. Le ministre invite tous les particuliers et groupes intéressés à faire parvenir leurs observations au

ministère de la Consommation et des Corporations, Bureau de la propriété intellectuelle, avant le 1^{er} octobre 1976. Il a ajouté: "Tous les commentaires reçus seront soigneusement étudiés lors de l'élaboration du projet de loi... Le but que je me suis fixé est de présenter, en matière de brevets, une nouvelle loi qui répondra aux besoins nouveaux du Canada, une loi qui contribuera de façon significative à la croissance intellectuelle et économique de notre société, et qui reconnaîtra et récompensera les esprits créateurs qui rendent cette croissance possible."

. On prévoit que les 11 500 athlètes et officiers olympiques, à la 21^e Olympiade, à Montréal, mangeront 87 500 livres de boeuf, 45 000 livres de poulet, 65 000 pains, 41 500 livres de poisson frais, 15 400 livres de riz, 70 tonnes de légumes frais et 31 250 douzaines d'oeufs, sans parler des autres aliments.

Nouveaux cours offerts en français

Le gouvernement canadien versera à celui de l'Ontario une contribution d'un montant maximum de 35 250\$ pour la création de cinq nouveaux cours offerts en français au Collège Glendon de Toronto.

La participation fédérale à ce projet spécial de bilinguisme en éducation couvre 50% des frais supplémentaires encourus par un tel programme d'étude en 1976-77.

Quelque 21 cours, autres que ceux de langue et de littérature, sont présentement offerts en français au Collège Glendon. Des cinq nouveaux cours créés, deux portent sur le théâtre. Un sera offert à Glendon pendant les sessions d'automne et d'hiver alors que l'autre se déroulera à Penetanguishene sous forme d'atelier d'été. Un troisième cours aura pour thème la littérature et la civilisation des minorités francophones hors du Québec, tandis que le quatrième portera sur la politique de bilinguisme et de biculturalisme au Canada. Le cinquième cours vise à augmenter et améliorer les programmes d'éducation permanente offerts par le Collège Glendon.

Le Collège Glendon est la seule institution universitaire à offrir un programme de cours en français dans le sud de l'Ontario. Ces cours favorisent un rapprochement entre les deux communautés de langue officielle du Canada et donnent aux étudiants anglophones de la région de Toronto la possibilité d'étudier en français.

C'est en vertu du Programme fédéral-provincial de coopération pour le développement du bilinguisme en éducation que les gouvernements du Canada et de l'Ontario se partagent les frais d'un tel projet.

Honneur à un apôtre de la petite histoire

Le Conservateur intérimaire des Archives nationales du Québec a présidé, le 30 mai, à la remise d'un diplôme d'honneur décerné à Mgr Victor Tremblay par l'*American Association for State and Local History*, en reconnaissance de son éminente contribution à l'histoire régionale du Saguenay-Lac Saint-Jean (Québec). La réception a eu lieu sous les voûtes de la Maison Chevalier à la place Royale de Québec.

C'est en 1934, après avoir recueilli de nombreux témoignages des anciens du "Lac", que Mgr Victor Tremblay a fondé la Société historique du Saguenay. Aujourd'hui elle compte plus de 3 000 dossiers, 649 témoignages de vieillards, plusieurs fonds d'archives privés et une impressionnante collection de cartes et de photographies relatant la création et l'évolution du Saguenay-Lac St-Jean.

Le travail de pionnier de Mgr Victor Tremblay a influencé les activités d'un grand nombre de sociétés d'histoire régionale et a contribué à l'atteinte des objectifs des Archives nationales quant à la mise en valeur des fonds d'archives privés du Québec. Apôtre de l'histoire locale, Mgr Tremblay a aussi participé à la publication d'une trentaine de volumes et de brochures.

Agé de 83 ans, il continue toujours son oeuvre.

Collection russe restaurée

Une collection de lettres et de lithographies intitulé *Campagne de Russie, 1812*, a été restaurée dernièrement à la Section de la conservation des documents aux Archives publiques à Ottawa. Les documents, qui ont fait l'objet d'un traitement en profondeur afin de prévenir toute détérioration ultérieure, avaient été offerts aux Archives par M. Casimir G. Stanczykowski, radiodiffuseur montréalais. On y trouve une lithographie d'Hugues Maret, duc de Bassano, chargé des Relations étrangères sous Napoléon 1^{er}, ainsi que vingt-neuf lettres de celui-ci aux ambassadeurs de France en Pologne au cours de 1811 et 1812.

Recherches en technologie éducative

Le Comité interuniversitaire des professeurs en technologie éducative (C.I.P.T.E.) a tenu en mai, à l'Université Laval, son premier colloque consacré à "la recherche en technologie éducative au Québec".

Ce colloque veut répondre à la préoccupation du C.I.P.T.E. qui est de promouvoir entre les spécialistes des universités québécoises, les échanges dans le domaine de la technologie de l'enseignement. Le C.I.P.T.E. entend développer ainsi une approche systématique et scientifique des problèmes d'enseignement et d'apprentissage,

dépassant de beaucoup l'utilisation du "hardware" (moyens audiovisuels, informatique etc.) pour s'intéresser, de façon très large, à l'application des principes des sciences exactes à la pédagogie et à la didactique.

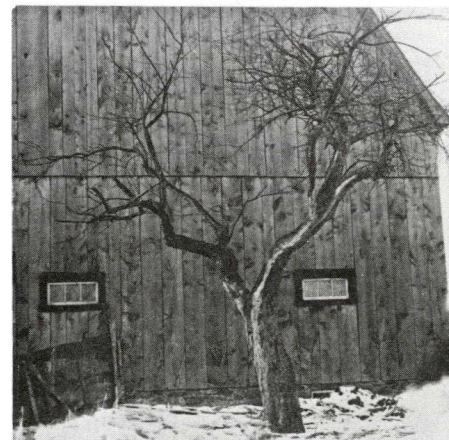
Ce premier colloque, qui a accueilli quelque 150 professeurs et étudiants, a cherché surtout à faire le bilan des recherches en technologie éducative actuellement en cours au Québec. C'est là un secteur relativement jeune mais qui suscite ici beaucoup d'intérêt.

Les origines de la pomme McIntosh

C'est en 1811 que John McIntosh du petit village de Dundela (Ontario) trouvait dans les broussailles entourant sa propriété, quelques pommiers sauvages qu'il transplanta près de sa maison. L'un d'entre eux se révéla alors exceptionnel à cause de son rendement et de la saveur de ses fruits.

Grâce aux services d'un ouvrier itinérant qui savait comment greffer les pommiers, et qui a communiqué son art aux McIntosh, la variété de pommes rouges s'est répandue très rapidement. Elle est aujourd'hui mondialement connue, et occupe une place de choix sur le marché des exportations canadiennes.

Malheureusement, l'arbre original fut gravement endommagé en 1893 lorsqu'un incendie rasa la maison et ses alentours. Toutefois, les branches les plus éloignées continuèrent à porter des fruits jusqu'en 1908 lorsque le vieil arbre périt complètement. Mais ni les McIntosh ni l'arbre n'ont été oubliés. Un monument a été érigé sur leur domaine en mémoire de John et de sa prodigieuse découverte.



L'arbre original, à l'endroit même où il fut transplanté en 1811 sur la ferme de John McIntosh.

Les percussionnistes Nexus au Japon

Dans le cadre d'un programme de relations culturelles avec les pays étrangers, le groupe musical canadien Nexus a entrepris une tournée au Japon (du 22 juin au 11 juillet). Cette tournée constitue un événement important en ce qui regarde les relations canado-japonaises cette saison.

Nexus répond à l'invitation d'ouvrir, à Tokyo, la série *Music Today*, festival de musique contemporaine organisé par le populaire compositeur japonais, Toru Takemitsu. Dans la capitale nipponne, le groupe donnera un concert de *ragtime*, une séance d'improvisation avec des musiciens japonais lors d'un marathon musical; il donnera un concert de musique nouvelle-vague, où ils joueront des pièces de deux compositeurs canadiens, R. Murray Schafer et John Wyre. Lors de leur spectacle de *ragtime*, ils exécuteront deux oeuvres du Canadien John Arpin, *The Maple Leaf Rag*, et une composition inédite commandée par le Conseil des Arts à l'occasion de cette tournée.

Après ses spectacles à Tokyo, Nexus se rendra aussi à Osaka, à Kyoto et à Sapporo. En outre, l'ensemble enregistrera une émission pour le réseau national japonais, et gravera un disque sous l'étiquette *Deutsche Gramophon* (Japon).



Les six percussionnistes du groupe Nexus font présentement une tournée au Japon.

Les six musiciens du groupe, Robin Engelman, Robert Becker, Russel Hartenberger, Michael Graden, William Cahn et John Wyre, possèdent une vaste expérience collective qui englobe tant la musique contemporaine que classique, et on les retrouve dans les facultés de musique des Universités de Toronto et de York ainsi qu'au sein de l'Orchestre symphonique de Toronto. Nexus a déjà fait des enregistrements pour la radio et la télévision du réseau Radio-Canada. Avec le flûtiste Robert Aitken, le groupe a signé en outre la bande sonore du film *The Man Who*

Skied Down Everest, qui a remporté un Oscar, (voir *Hebdo Canada*, N° 19 du 12 mai) et il a lancé dernièrement un album réalisé en collaboration avec le flûtiste Paul Horn. Plus récemment, Nexus a donné un concert avec le poète Earle Birney dans le cadre de la série *Canadian Sounds* à Toronto.

Les instruments musicaux du groupe Nexus proviennent du Japon, des Philippines, de Hong Kong, de l'Indonésie, de l'Inde, de l'Afrique, de l'URSS, du Mexique et des Antilles. Plusieurs de ces instruments ont été fabriqués à la main.

Publication d'un dossier archéologique sur Pointe-aux-buissons

La Direction générale du patrimoine du ministère des Affaires culturelles du Québec vient de publier "Pointe-aux-buissons, site archéologique pré-historique". Cette publication constitue le onzième des *Dossiers du patrimoine*. Le dossier est une synthèse des recherches effectuées à la Pointe-aux-buissons, site qui présente un intérêt considérable pour les archéologues préhistoriens québécois.

Située sur la rive sud du Saint-Laurent, dans la municipalité de Melocheville, la Pointe-aux-buissons a fait l'objet, de 1965 à 1971, de fouilles intensives réalisées par les membres de la Société d'archéologie pré-historique du Québec (S.A.P.Q.). On y a retrouvé de très nombreux vestiges, les plus anciens datant de mille ans avant notre ère, et les plus récents, des premiers contacts euro-amérindiens.

On a pu déterminer que la pêche était le principal moyen de subsistance des populations qui ont occupé la pointe.

Le site archéologique de Pointe-aux-buissons est présentement en voie d'être classé, ce qui permettra de sauvegarder à la fois sa beauté naturelle et sa richesse culturelle.

La Revue économique

La *Revue économique* 1976 publiée récemment examine les débuts de la reprise économique au Canada, ainsi que le problème inflationniste que nous avons connu en 1975. Elle analyse les éléments de la production et des dépenses, les profils régionaux de l'activité économique, l'évolution de la population active, la performance intérieure des prix et coûts et la situation de la balance des paiements. Elle passe en revue l'évolution de la pro-

ductivité et la répartition des revenus, de même que la situation des marchés financiers et les développements en matière des revenus et dépenses des administrations publiques fédérale, provinciales et locales.

La *Revue économique* est d'un intérêt singulier tant pour les secteurs public et privé que pour le monde académique. Son analyse économique et son large éventail de données, propres au Canada, est unique en son genre.

Cet historique de 1975 offre également un complément de tableaux et graphiques, ainsi qu'une gamme entièrement répertoriée de plus de 100 tableaux de référence. Ces tableaux fournissent des données portant sur les comptes nationaux, les indicateurs-clés de la production et de l'emploi, les prix, les revenus et dépenses publiques, les comptes courants et les capitaux, et les flux financiers de toutes les institutions financières importantes — certaines remontant à 1945.

Nouvelles brèves

■ Le ministère des Approvisionnement et Services annonce l'attribution de cinq marchés d'une valeur globale de 1 273 004\$ pour la fourniture de 5 310 tonnes métriques de farine de blé qui seront exportées à Sri Lanka.

■ Les Indiens du Yukon et le gouvernement fédéral en sont venus à une entente de principe au sujet des droits de propriété d'un territoire de 18 500 milles carrés. Selon le quotidien de Toronto *Globe and Mail* les Indiens recevront 80-millions \$ en dédommagement et resteront propriétaires de plusieurs parcelles de terrain situées dans le territoire.

■ L'Hydro-Québec a emprunté un milliard de dollars sur le marché de New York pour une période de vingt ans. Cette entreprise d'État se propose de dépenser 600 millions \$ dans la région de la baie James d'ici 1979.

■ Un chercheur de l'Université McGill, de Montréal, spécialisé dans le traitement des douleurs chroniques, vient de proposer une "acupuncture" améliorée, c'est-à-dire dans laquelle les aiguilles sont remplacées par des électrodes.

■ Seulement un couple sur onze au Québec se marie au palais de justice (civilement). Les autres font des mariages religieux, et le ministre du culte (prêtre, pasteur ou rabbin) agit en même temps comme officier d'état civil.

■ La société Delta, de Québec, étudie un projet d'investissement de 50 millions \$ dans le centre-ville d'Ottawa: un édifice à bureaux et un hôtel de la chaîne des Auberges des Gouverneurs.

■ Le Musée des beaux-arts de Montréal a fait l'acquisition des "Sept Vices", série de dessins exécutés en 1592 par le maître hollandais Hendrick Goltzius. Cet ensemble, que l'on croyait perdu depuis longtemps, est l'une des plus importantes acquisitions du musée dans le domaine du dessin.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticario de Canadá.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

■ M. Walter H. Worth, sous-ministre provincial de l'Éducation et de la Main-d'oeuvre vient d'être nommé doyen de la faculté des sciences de l'Éducation à l'Université de l'Alberta. A ce poste, qu'il occupera pour une période de cinq ans, M. Worth remplacera M. Myer Horowitz qui, l'an dernier, devint vice-président aux Études de la même université.

■ M. A. Jake Longmore, éducateur bien connu de la Colombie-Britannique et membre du conseil d'administration de l'Association canadienne d'Éducation, vient d'être nommé au poste de directeur général du *Calgary Board of Education*, en remplacement de M. Carl Safran qui prendra sa retraite en septembre 1977.

■ Le ministre des Approvisionnement et Services a annoncé l'attribution de cinq marchés d'une valeur totale de 2 326 155\$ pour la fourniture de 10 000 tonnes métriques nettes de farine de blé qui seront exportées en Corée. Ces contrats sont accordés dans le cadre de la participation canadienne aux programmes mondiaux de nutrition des N.U.

■ Le 1^{er} avril dernier, la compagnie Air Canada célébrait le 25^e anniversaire de sa liaison Montréal-Paris. A cette occasion, une centaine d'invités d'honneur faisaient partie des 365 passagers du vol "superstar" d'un 747 d'Air Canada qui atteignit Paris en moins de six heures et demie. On a souligné les progrès réalisés par la compagnie, alors qu'il y a un quart de siècle, le *North Star* d'Air Canada (à l'époque *Trans Canada Air Lines*) qui n'avait que 40 passagers avait mis une journée et demie (après trois escales) pour atteindre la Ville-Lumière.

■ Le programme Québec-été danse aura lieu du 2 au 15 août au campus de l'Université Bishop de Lennoxville, région des Cantons de l'Est (Québec). Des professeurs de renommée internationale offriront aux danseurs et chorégraphes l'occasion d'élargir leur expérience au cours de deux semaines d'un programme intensif de classes de danse classique, moderne et jazz. Le tout se terminera par un festival chorégraphique.

■ En octobre 1975, la production de pétrole brut a atteint 1 605 000 barils par jour, une baisse de 8,5% par rapport à 1 754 000 en octobre 1974. La production de gaz naturel a été de 9,3 milliards de pieds cubes, une hausse de 1,7% par rapport à 9,1 milliards de pieds cubes par jour en moyenne en 74.

■ Sir Louis-Hippolyte Lafontaine, homme politique et magistrat québécois, né à Boucherville en 1807 et mort à Montréal en 1864, a maintenant, au palais de Justice de Montréal, une plaque pour rappeler sa mémoire, grâce aux soins de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Sir L.-H. Lafontaine fut juge en chef du Bas-Canada en 1853, président de la Cour seigneuriale en 1855 et Baronet du Royaume-Uni en 1854.

Lafontaine avait aussi été un homme politique prestigieux. Député de Terrebonne et d'York, procureur général du Bas-Canada, il dirigea, en 1842 et en 1848, conjointement avec Robert Baldwin, le gouvernement du Canada-Uni. Il se retira de la politique en 1851 et devint juge en chef du Bas-Canada deux ans plus tard.

■ Après neuf ans de recherche laborieuse et ayant participé en tant que personne-ressource au Comité de recherche de pièces théâtrales canadiennes, le juge Édouard Rinfret vient de publier chez l'éditeur Léméac une série de 4 volumes ayant pour titre: *Le Théâtre canadien de langue française, de son origine à 1974*. Strictement un répertoire analytique des pièces de théâtre écrites au Canada, les 4 volumes (dont le dernier tome sortira en septembre 1976) contiennent 835 noms d'auteurs qui ont produit un total de 3 600 pièces.

■ Le recteur de l'Université Laval, M. Larkin Kerwin a été élu président de la Société royale du Canada, la plus ancienne et la plus éminente société savante canadienne. Élu au terme du 114^e congrès de cette société, M. Larkin succède au Dr S.-Delbert Clark, professeur en sociologie à l'Université de Toronto.

L'abolition de la peine capitale...

(Suite de la page 2)

Conserver la peine capitale dans le Code criminel du Canada signifierait l'abandon de la raison en faveur de la vengeance, l'abandon de l'espérance et de la confiance en faveur de l'acceptation désespérée de notre incapacité à opposer aux crimes violents d'autre moyen que la violence même. C'est parce que j'ai une confiance inébranlable dans l'humanité et dans l'aptitude de la société à se protéger sans enlever la vie, que je tiens... à voter pour l'abolition de la peine capitale.